



# RAPPORT

**CCE 2019-0580**

**La conjoncture dans le secteur de la construction -  
mars 2019**

**CCE**  
Conseil Central de l'Economie  
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven  
**CRB**







**Rapport sur la conjoncture  
dans le secteur de la construction - mars 2019**

**Personne de contact :**  
**Jean-Paul Denayer**  
**[jeanpaul.denayer@ccecrb.fgov.be](mailto:jeanpaul.denayer@ccecrb.fgov.be)**  
**Emmanuel de Bethune**  
**[embe@ccecrb.fgov.be](mailto:embe@ccecrb.fgov.be)**

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Conjoncture générale .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Évolution de l'activité dans le secteur de la construction.....</b>	<b>10</b>
2.1	Bâtiments .....	10
2.1.1	Permis pour nouveaux bâtiments non résidentiels .....	10
2.1.2	Permis pour nouveaux bâtiments résidentiels .....	10
2.1.3	Permis pour rénovations de bâtiments résidentiels et non résidentiels ....	13
2.1.4	Évolution des crédits hypothécaires .....	13
2.1.5	Autorisations et crédits hypothécaires.....	15
2.1.6	Courbe de conjoncture des bâtiments.....	17
2.2	Infrastructure - courbe de conjoncture .....	18
<b>3</b>	<b>Emploi.....</b>	<b>19</b>
<b>4</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>25</b>
<b>5</b>	<b>Annexe .....</b>	<b>27</b>

## Liste des graphiques

Graphique 1-1 : Indicateur de confiance économique dans l'Union européenne et en Belgique (jusqu'à 12/2018) .....	7
Graphique 1-2 : Taux de croissance du PIB belge .....	9
Graphique 2-1 : Évolution des permis de bâtir 2006/1-2018/11 : nouveaux bâtiments non résidentiels.....	10
Graphique 2-2 : Évolution des permis de bâtir 2006/1-2018/11 : nouveaux logements.....	11
Graphique 2-3 : Évolution permis de bâtir pour constructions neuves par trimestre (jusqu'au 3ème trimestre 2018) .....	11
Graphique 2-4: Logements autorisés en Belgique 2006-11/2018 .....	12
Graphique 2-5 : Rénovations autorisées en Belgique : 2006-11/2018 .....	13
Graphique 2-6: Crédits hypothécaires : nombre de demandes par destination 2008-12/2018.....	14
Graphique 2-7 : Crédits hypothécaires : montants des demandes par destination 2008-12/2018 .....	14
Graphique 2-8 : Autorisations nouveaux logements vs. demandes crédit hypothécaire (2005/1-2018/11) .....	15
Graphique 2-9 : Moyenne mobile sur 12 mois (autorisations vs. Crédits hyp.) nouveaux logements (2005/1-2018/11) .....	15
Graphique 2-10 : Nombre de nouveaux prêts hypothécaires par mois (Belgique et Régions) 2010-2018/12 .....	16
Graphique 2-11 : Part du refinancement dans les emprunts hypothécaires (%) .....	17
Graphique 2-12 : Gros-œuvre de bâtiments : courbes de conjoncture, données brutes et lissées : 2006-02/2019 .....	17
Graphique 2-13 : Infrastructure : courbes synthétiques de conjoncture, données brutes et lissées : 2006-02/2019 .....	18
Graphique 3-1 : Emploi dans la construction : travailleurs occupés, ETP et CP 124 (2012-3 <sup>e</sup> trim. 2018).....	21
Graphique 3-2 : Valeur ajoutée vs chiffre d'affaires 2008-2016.....	22
Graphique 3-3: Evolution du chômage temporaire des travailleurs dans l'industrie de la construction de janvier 2015 à décembre 2018 .....	23
Graphique 3-4 : Nombre de faillites parmi les entreprises de la construction en Belgique, 2006-01/2019 .....	24
Graphique 5-1 : Région flamande : Logements autorisés 2006-11/2018 .....	27
Graphique 5-2 : Région wallonne : Logements autorisés 2006-11/2018 .....	27
Graphique 5-3 : Région de Bruxelles-Capitale : Logements autorisés 2006-11/2018.....	28
Graphique 5-4 : Évolution des permis de bâtir 2007/1-2018/10 : nouveaux bâtiments non résidentiels (1000 m <sup>3</sup> , échelle de gauche et nombre, échelle de droite) - totaux mobiles sur douze mois .....	28
Graphique 5-5 : Composantes de la courbe synthétique – Secteur de la construction (jusqu'à 09/2018) .....	29
Graphique 5-6: Composantes de la courbe synthétique – Génie civil (jusqu'à 09/2018).....	29

## Liste des tableaux

Tableau 1-1 : Taux de croissance du PIB et révisions (projections automne 2018) .....	4
Tableau 1-2 : Taux de croissance du PIB et révisions (rapport intermédiaire hiver 2019) .....	5
Tableau 1-3 : Taux de croissance du PIB (projection automne 2018).....	7
Tableau 3-1 : Évolution du nombre de travailleurs occupés dans l'industrie de la construction 2008-3 <sup>e</sup> trim. 2018 .....	20
Tableau 3-2 : Évolution de l'emploi Limosa 2014-2018 (2014=100).....	22
Tableau 3-3 : Evolution du nombre d'employeurs avec personnel et d'indépendants dans le secteur de la construction .....	23

## 1 Conjoncture générale

Pour les prévisions conjoncturelles du secteur de la construction, il est fait usage des perspectives de grandes institutions internationales. Depuis de nombreuses années, nous faisons principalement appel aux prévisions (« forecasts ») de la Commission européenne (CE).

Début 2018, la Commission européenne a annoncé qu'elle modifierait la fréquence de ses publications en établissant des perspectives détaillées deux fois par an en mai et novembre ainsi que deux prévisions intermédiaires en février et juillet (celles-ci se limitant à une mise en jour en matière de croissance et d'inflation). La CE affirme que ce retour à l'approche de publication en vigueur jusqu'en 2012 se justifie par le constat que « la page de la crise économique est définitivement tournée et que la crise financière est derrière nous »<sup>1</sup>.

Le présent rapport a été établi sur la base des dernières prévisions détaillées (novembre 2018) concernant la croissance de l'économie mondiale, des grands blocs économiques et des pays voisins. Dans la mesure du possible, ces prévisions sont complétées par les prévisions intermédiaires de février 2019 et les projections d'autres institutions.

Les perspectives économiques de novembre 2018 pour les années 2018 à 2020 incluse indiquent dans la plupart des cas une baisse des prévisions de croissance pour 2018 et 2019 dans les grands blocs économiques par rapport aux projections du printemps 2018. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une révision limitée (-0,1% à -0,2%), sauf pour ce qui est de la croissance mondiale (-0,4% pour 2019).

Les perspectives du Fonds monétaire international (janvier 2019)<sup>2</sup> et de l'OCDE (novembre 2018)<sup>3</sup> tablent sur des chiffres très similaires.

Selon la CE, la croissance de l'économie mondiale sera de 3,5% en 2019 et 2020. Parmi toutes les grandes économies « occidentales », les États-Unis continuent de réaliser les meilleures performances, du moins en 2019. En 2020, les prévisions de croissance aux États-Unis se rapprochent de celles de l'Europe. Les projections tablent sur une croissance du PIB américain de 2,6% en 2019, puis un net recul à 1,9% en 2020.

**Tableau 1-1 : Taux de croissance du PIB et révisions (projections automne 2018)**

	2018	2019	2020	2017	2018	2019
<b>Zone euro</b>	2,1%	1,9%	1,7%	<b>Zone euro</b>	↓	↓
<b>UE 28</b>	2,1%	1,9%	1,8%	<b>UE 28</b>	↓	↓
<b>Etats-unis</b>	2,9%	2,6%	1,9%	<b>Etats-unis</b>	=	↓
<b>Japon</b>	1,1%	1,0%	0,5%	<b>Japon</b>	↓	↓
<b>Chine</b>	6,6%	6,2%	5,9%	<b>Chine</b>	=	↓
<b>Monde</b>	3,7%	3,5%	3,5%	<b>Monde</b>	↓	↓

Source : Spring forecast 2018 EC & Autumn forecast 2018

<sup>1</sup> Conférence de presse de Pierre Moscovici, membre de la CE, Winter 2018 Interim Economic Forecast

<sup>2</sup> <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2019/01/11/weo-update-january-2019>

<sup>3</sup> <http://www.oecd.org/economy/outlook/Growth-has-peaked-amidst-escalating-risks-economic-outlook-presentation-11-2018.pdf>

### **Différents éléments expliquent l'évolution dans la zone euro et l'UE**

Les projections déjà revues à la baisse dans les prévisions de novembre 2018 (automne) de la CE ont encore du plomb dans l'aile dans les prévisions intermédiaires publiées en février 2019 (hiver). La CE n'y présente que des prévisions pour la zone euro et l'UE-28. La croissance mondiale reste quasiment inchangée, à l'exclusion de l'Union européenne. Pour 2020 également, les projections concernant la zone euro et l'UE-28 ne sont pas, ou légèrement, révisées.

La CE impute cette évolution à un affaiblissement de la croissance économique dans les deux derniers trimestres de 2018 et aux effets de débordement (« spill-over ») début 2019. En raison de l'orientation géographique et de la spécialisation produits de ses exportations, la zone euro est affectée par l'environnement international.

**Tableau 1-2 : Taux de croissance du PIB et révisions (rapport intermédiaire hiver 2019)**

	2018	2019	2020		2018	2019	2020
<b>Zone euro</b>	1,7%	1,4%	1,5%	<b>Zone euro</b>	↓	↓	↓
<b>UE 28</b>	1,9%	1,4%	1,8%	<b>UE 28</b>	↓	↓	=

Source : EC winter interim forecast 2019 et autumn forecast 2018

La Commission européenne constate que l'économie européenne est en croissance pour la sixième année consécutive. Tous les États membres participent à cette évolution positive.

Selon la CE, cette poussée de croissance a toutefois atteint son point culminant en 2017. Des forces globales, le commerce international et des conflits commerciaux ont ensuite compliqué la situation.

Cela ne signifie pas pour autant que l'économie européenne n'est pas suffisamment robuste pour permettre à certains des moteurs de la croissance de continuer à jouer un rôle. Cette croissance est soutenue par un marché du travail solide, des salaires en légère augmentation et des mesures d'expansion dans plusieurs États membres. Les conditions de financement sont restées favorables et contribuent aux investissements.

La dégradation des perspectives de croissance (à la fois sur la période 2018-2020 et par rapport à l'étude de conjoncture précédente) est due au ralentissement de la croissance du commerce mondial et à une incertitude grandissante. Les marchés du travail ne maintiendront pas le même niveau d'amélioration en raison d'un accroissement des tensions. Plusieurs États se heurteront à des limitations du côté de l'offre.

À court terme, la croissance restera positive grâce aux mesures fiscales aux USA et aux bonnes performances des marchés du travail. Un ralentissement sera enregistré dans le courant de 2019, lequel affectera également la croissance dans les pays émergents. L'impact du conflit commercial américano-chinois serait atténué par des mesures de politique intérieure dans ce dernier pays.

La croissance des échanges internationaux se repliera. Cette donnée a été confirmée par des représentants de la BNB devant la Commission consultative spéciale « Construction »<sup>4</sup>. Alors qu'elle était encore légèrement supérieure à 5% en 2017, elle retomberait progressivement à environ 3,6% en 2020. Selon la CE, la fin des stimulants fiscaux aux États-Unis et la croissance davantage axée sur la consommation (plutôt que sur l'investissement) en Chine jouent un rôle à cet égard. La CE estime que la contribution des échanges commerciaux nets sera neutre en 2019 et 2020.

<sup>4</sup> "Economische vooruitzichten en huidige situatie" (CRB 2019-0066), présentation de Monsieur T. De Keyser à la CCS « Construction » (14 janvier 2019)

Les conditions de financement demeurent favorables sur les marchés européens. Cela devrait continuer à encourager les ménages et les sociétés non financières à emprunter.

Malgré une croissance un peu plus modérée de la consommation privée, la croissance devra toutefois provenir principalement d'éléments intérieurs. La vigueur des marchés du travail et l'augmentation du revenu disponible y contribuent.

Des fondamentaux favorables (niveau des taux d'intérêt, taux d'utilisation des capacités, rentabilité) n'empêcheront pas que les investissements des entreprises souffrent quelque peu de l'affaiblissement du contexte international. Les perspectives en matière d'investissements résidentiels sont évaluées de façon plus positive.

L'amélioration sur les marchés du travail atteint petit à petit ses limites, même si la situation est très divergente d'un État membre à l'autre. Non seulement la croissance de l'emploi diminue quelque peu, mais des tensions sont également apparues sur les marchés du travail en raison de pénuries d'offre de main-d'œuvre. Par conséquent, la CE prévoit que la création nette d'emplois se repliera de 1,4% en 2018 à 0,9% en 2020.

Les prévisions d'inflation oscillent entre 1,6% et 1,8% durant la période 2018-2020. La CE estime que l'inflation de base (c'est-à-dire en excluant l'évolution des prix de l'énergie et des denrées alimentaires de base) sera le facteur déterminant de l'évolution de l'inflation.

La CE constate une amélioration de la situation des finances publiques dans les États membres, tant en termes d'évolution du déficit que de ratio d'endettement. Exprimé par rapport au PIB, le ratio d'endettement en Europe diminuerait pour passer à 82,8% en 2020.

La CE attire l'attention sur la possibilité de risques baissiers croissants et interconnectés. Ceux-ci proviennent de plusieurs sources : l'impact d'un éventuel resserrement monétaire aux États-Unis (ressenti par des taux d'intérêt plus élevés combinés à un endettement élevé des entreprises) et l'impact possible de conflits commerciaux. Cela se fera sentir dans la zone euro, car l'Europe est fortement intégrée dans la chaîne de valeur mondiale.

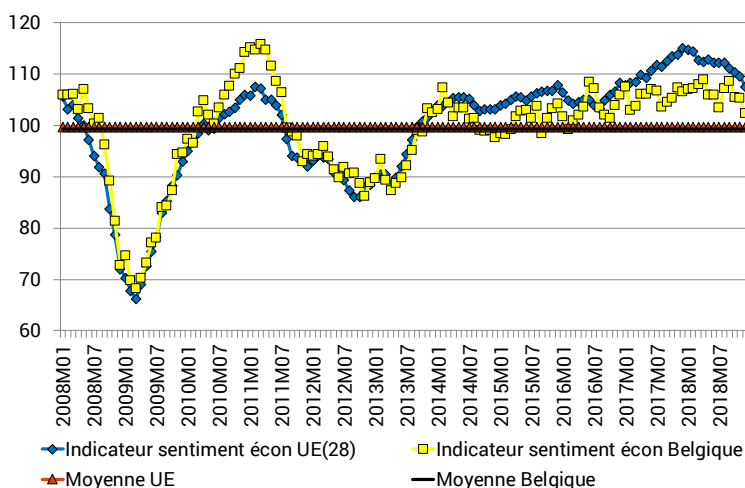
Enfin, l'Europe pointe également du doigt les risques liés à l'économie et aux finances publiques italiennes et l'impact du Brexit.

### ***La confiance économique en Belgique et en Europe***

Il ressort des enquêtes effectuées par la CE que la confiance économique (l'indicateur de confiance économique) s'est dégradée durant les derniers mois de 2018 dans l'UE depuis le précédent rapport conjoncturel. À partir du printemps 2018, la confiance économique dans l'UE recule d'abord légèrement puis de façon accélérée au cours des derniers mois. L'indicateur de confiance pour la Belgique se situe en dessous de l'indicateur de confiance européen et son évolution a été plus erratique ces derniers mois. Les valeurs de l'indicateur de confiance restent cependant, tant dans l'UE qu'en Belgique, supérieures à la moyenne à long terme.



Graphique 1-1 : Indicateur de confiance économique dans l'Union européenne et en Belgique (jusque 12/2018)



Source : Eurostat

Le recul de la confiance de ces derniers mois en Europe peut être imputé à plusieurs sous-secteurs (industrie, services et commerce de détail), mais pas à la construction. Dans ce dernier secteur, on observe une amélioration de la confiance.

L'évolution erratique du climat de confiance en Belgique en 2018 est caractéristique de tous les secteurs. Vers la fin de l'année, l'indicateur de confiance pour le commerce de détail s'améliore en Belgique.

### *La Belgique et les pays voisins*

Les perspectives de croissance de la Commission européenne pour la zone euro, la Belgique et les pays voisins ont été revues à la baisse, sans exception, en 2018 en 2019. Il s'agit pour l'essentiel de révisions limitées (-0,1% à -0,3%), sauf pour l'Allemagne en 2018 (-0,6%).

Les prévisions des autres institutions (OCDE, FMI, BNB pour la Belgique) s'écartent très peu de ce qui précède (maximum +/- 0,3%).

Tableau 1-3 : Taux de croissance du PIB (projection automne 2018)

	2018	2019	2020	2017	2018	2019
<b>Zone euro</b>	2,1%	1,9%	1,7%	<b>Zone euro</b>	↓	↓
<b>Belgique</b>	1,5%	1,5%	1,4%	<b>Belgique</b>	↓	↓
<b>Allemagne</b>	1,7%	1,8%	1,7%	<b>Allemagne</b>	↓	↓
<b>France</b>	1,7%	1,6%	1,6%	<b>France</b>	↓	↓
<b>Pays-Bas</b>	2,8%	2,4%	1,8%	<b>Pays-Bas</b>	↓	↓

Source : European Economic Forecast autumn 2018 &amp; spring 2018

Le recul de la croissance en Belgique est très légèrement inférieur à celui observé dans la zone euro. L'amélioration du marché du travail enregistrée en 2018, bien que quelque peu affaiblie, se poursuivra en 2019 et 2020. Elle aura un effet favorable sur les chiffres du chômage (qui se repliera de 6,4% en 2018 à 5,9% en 2020). Ceci dans un climat de tensions sur le marché de travail. Conjugée au climat d'investissement favorable, cette situation ouvre la voie à une reprise de la demande intérieure.

Les investissements des entreprises tendent à diminuer légèrement (le taux d'utilisation des capacités se réduit et les exportations s'affaiblissent), mais cette baisse est compensée par les investissements dans le logement et les investissements publics.

Ces derniers bénéficient encore du cycle électoral et de plusieurs travaux de grande envergure. L'inflation devrait se stabiliser et avoisiner davantage l'inflation usuelle en Europe. En ce qui concerne les finances publiques, le déficit projeté est en hausse et le ratio de la dette reviendrait en dessous de 100% en 2020.

Pour la Belgique également, les prévisions intermédiaires de février 2019 (hiver) revoient la croissance à la baisse de 0,2% (1,3% de croissance en 2019 et 1,2% en 2020).

Les performances de croissance de l'Allemagne pour 2018 et 2019 ont aussi été revues une première fois à la baisse dans les perspectives d'automne 2018 par rapport aux prévisions de printemps 2018. Les prévisions intermédiaires de février 2019 (hiver) annoncent un nouveau recul substantiel de la croissance de 1,1% en 2019, soit -0,7% par rapport aux projections de l'automne 2018. Le ralentissement de la croissance allemande avait déjà commencé en 2018 (-0,2%). La principale raison invoquée à cet égard est la difficulté qu'éprouve l'industrie automobile allemande à respecter les exigences environnementales en vigueur. La robuste industrie automobile allemande est donc confrontée à des adaptations difficiles.

Globalement, les prévisions relatives à l'Allemagne sont soutenues par un marché du travail très solide (le chômage continue à baisser en 2020 vers le seuil historique depuis la réunification du pays en 1990, à savoir 3,0%). La pénurie de main d'œuvre devrait mener à une hausse des salaires et à une augmentation du revenu disponible et de la consommation privée. Pays exportateur par excellence, l'Allemagne sera freinée par le ralentissement de la demande extérieure malgré sa forte position commerciale internationale et sa balance commerciale excédentaire. Ceci n'entraîne qu'une diminution très progressive de son excédent commercial. Cet environnement extérieur incertain exerce une pression sur l'appétit d'investissement des entreprises. Les intentions d'investir dans le logement restent élevées, mais il y a une crainte de problèmes du côté des fournisseurs. L'inflation attendue est similaire à la situation en Europe. Les finances publiques conservent leur évolution positive (excédent budgétaire de 1,1% et ratio d'endettement de 53,7% en 2020).

Comme dans le rapport précédent, les Pays-Bas enregistrent les plus fortes projections de croissance, au moins pour 2018 et 2019. Pour 2020, les perspectives de croissance sont de nouveau plus conformes à celles de la zone euro et des pays voisins. Les prévisions de croissance sont également revues à la baisse pour les Pays-Bas (automne 2018 par rapport à printemps 2018). Les projections intermédiaires de février 2019 (hiver) renforcent ces prévisions dans un sens négatif (-0,7% en 2019 et -0,1% en 2020).

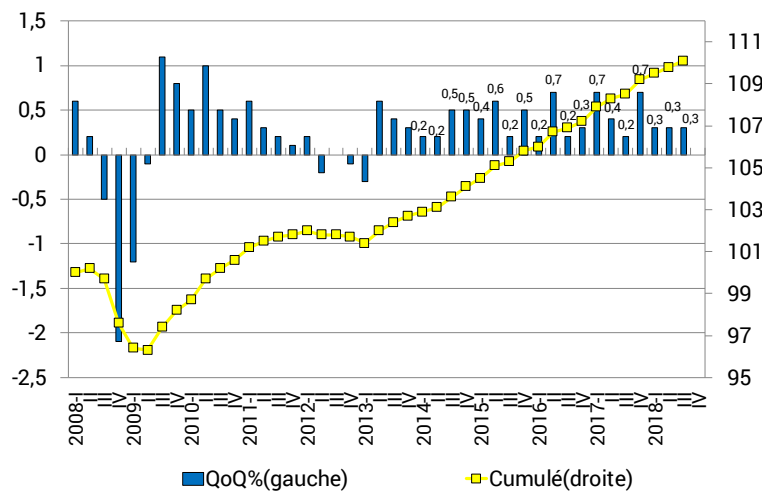
Comme l'Allemagne, les Pays-Bas ont un très faible taux de chômage (prévision de 3,6% pour 2020). La hausse de l'emploi et des salaires se reflète dans la consommation des ménages. La propension à l'investissement des entreprises et des particuliers tend à stagner. Le déficit et la dette du gouvernement néerlandais sont les plus bas de tous les pays concernés. Le gouvernement néerlandais dispose donc d'une marge de manœuvre pour des dépenses publiques supplémentaires dans les domaines de l'éducation, de la défense et des infrastructures et pour une réduction des impôts en 2019-2020.

Les prévisions pour l'économie française sont aussi révisées à la baisse pour toutes les années considérées (période 2018-2019), également dans la prévision intermédiaire de février 2019. Toutefois, l'évolution future de la consommation intérieure et de l'investissement est jugée positive. La contribution du commerce extérieur à la croissance est neutre. Cela devrait contribuer à faire en sorte que l'emploi continue d'évoluer positivement et que le taux de chômage se replie de 9,0% en 2018 à 8,4% en 2020. Le déficit et la dette du gouvernement français reculent tout doucement.

### **La croissance belge**

Le graphique ci-dessous montre que la croissance du PIB réel belge, qui s'est tonifiée à partir du deuxième trimestre de 2013, a préservé son dynamisme, malgré quelques fluctuations, durant les trimestres suivants, et ce jusqu'à ce jour. La courbe en jaune présente l'évolution du PIB (base = 100, avec le premier trimestre de 2008 comme référence (=100)). À la fin du troisième trimestre de 2018, le PIB surpasse de 10% le niveau maximum noté juste avant la crise, c'est-à-dire au deuxième trimestre de 2008.

**Graphique 1-2 : Taux de croissance du PIB belge**



Source : Banque nationale de Belgique (ICN)

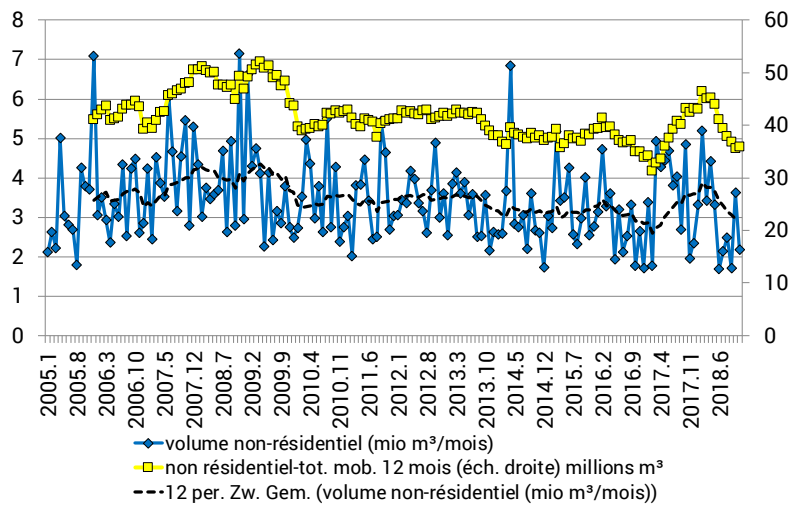
## 2 Évolution de l'activité dans le secteur de la construction

### 2.1 Bâtiments

Un bon indicateur de l'activité à venir dans le secteur de la construction est la délivrance de permis de bâtir. Dans le présent rapport, nous examinons à la fois les permis délivrés pour des bâtiments résidentiels et non résidentiels.

#### 2.1.1 Permis pour nouveaux bâtiments non résidentiels

Graphique 2-1 : Évolution des permis de bâtir 2006/1-2018/11 : nouveaux bâtiments non résidentiels



Source : CCE sur la base de Statistics Belgium

Il ressort du graphique que la moyenne mobile sur 12 mois évolue à l'intérieur d'une même bande large depuis plusieurs années (ligne pointillée). Une tendance baissière est observée depuis le début de l'année 2018.

Le volume de permis pour la construction de bâtiments non résidentiels continue à varier fortement d'un mois à l'autre. Le volume mensuel de bâtiments non résidentiels enregistre des bonds considérables, en plus et en moins, et atteint pour certains mois de 2018 un niveau particulièrement faible.

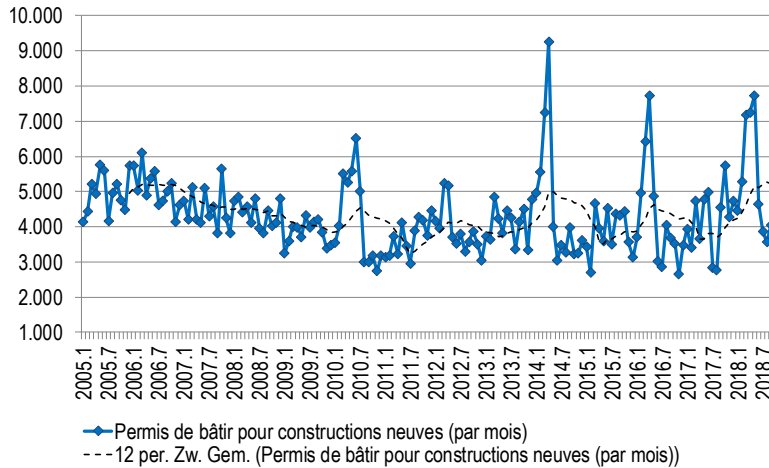
La taille moyenne des projets de construction (comparaison d'une année à l'autre), qui avait atteint un niveau élevé durant les premiers mois de 2018, est revenue en octobre 2018 à un point bas (environ 7 300 m<sup>3</sup>/projet) sur la période observée (moyenne mobile).

#### 2.1.2 Permis pour nouveaux bâtiments résidentiels

Le graphique ci-dessous montre que l'évolution des permis pour les nouveaux bâtiments résidentiels enregistre régulièrement d'importantes pointes. Il a déjà été souligné dans le passé que le renforcement des exigences énergétiques n'est pas étranger à ce phénomène. Ces mesures en matière d'exigences énergétiques se reflètent dans une demande massive de permis durant les mois précédant l'entrée en vigueur, suivie de l'octroi effectif des permis au cours des premiers mois de l'année.

Ce phénomène s'est reproduit à chaque entrée en vigueur d'exigences énergétiques plus strictes. Le dernier durcissement des exigences énergétiques pour les habitations en Flandre est entré en vigueur le 1er janvier 2018<sup>5</sup>. Une hausse substantielle du nombre de permis de bâtir octroyés a donc été observée durant les mois de février à mai 2018.

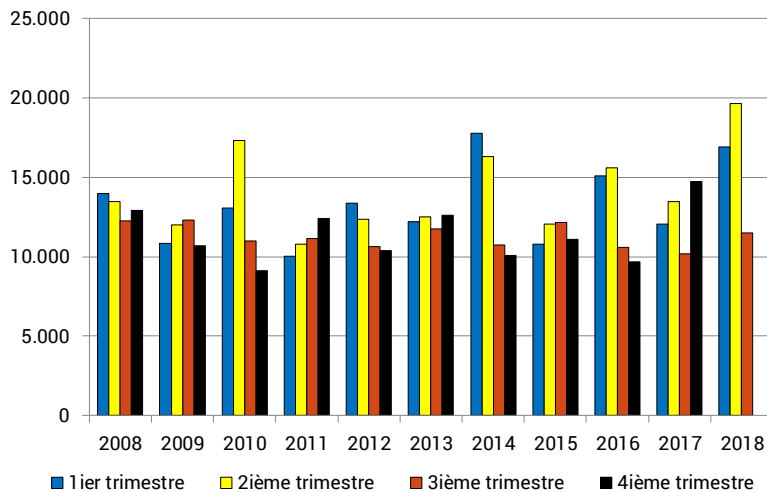
**Graphique 2-2 : Évolution des permis de bâtir 2006/1-2018/11 : nouveaux logements**



Source : CCE sur la base de Statistics Belgium

La moyenne mobile sur 12 mois se situe à un pic historique et évolue autour des 5 000.

**Graphique 2-3 : Évolution permis de bâtir pour constructions neuves par trimestre (jusqu'au 3ème trimestre 2018)**



Source : SPF Économie

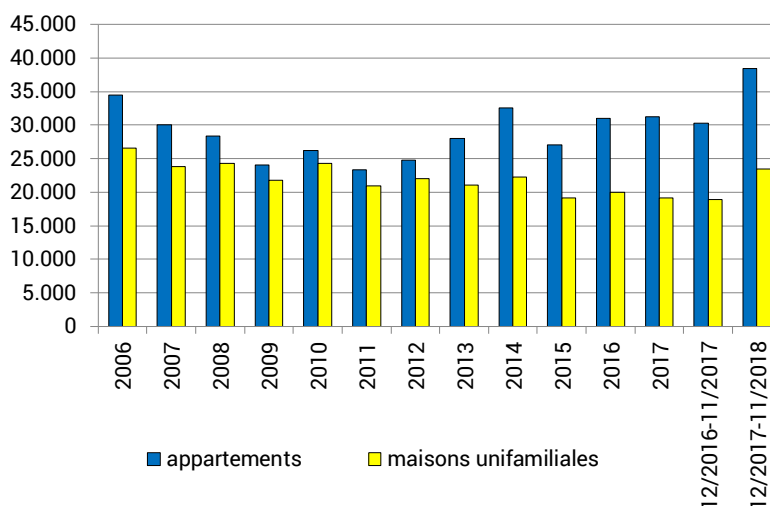
<sup>5</sup> Le 01/01/2018, la norme E40 a été introduite, ainsi qu'un indicateur de l'enveloppe de construction pour les nouveaux bâtiments résidentiels (le niveau S).

Les trois premiers trimestres de 2018 sont positifs par rapport aux trois premiers trimestres de 2017. L'activité de construction neuve devrait encore ressentir dans un avenir proche les effets positifs de cette évolution, vu le décalage entre l'octroi du permis de bâtir et le début des travaux de construction (avec impact réel sur l'activité des entreprises de construction).

Il est par ailleurs frappant de constater que le nombre de permis des deux premiers trimestres est également élevé par rapport aux premiers trimestres des années précédentes (à l'exception du premier trimestre de 2014). Ceci confirme l'augmentation du nombre de permis en raison des nouvelles exigences en matière de construction.

Par forme de logement, il reste clair que, comme déjà établi précédemment, le nombre de permis pour appartements reste significativement plus élevé que pour les maisons unifamiliales (graphique 2-4). L'évolution pour les deux formes de logement en Belgique diverge depuis quelques années au profit des appartements. Au cours de la période de 12 mois se terminant en 11/2018, des permis ont été délivrés pour la construction d'environ 38 500 appartements et 23 500 logements unifamiliaux. Si nous comparons la même période jusqu'en 11/2017, nous constatons une diminution exceptionnelle d'environ 24% pour les logements unifamiliaux et de 27% pour les appartements.

**Graphique 2-4: Logements autorisés en Belgique 2006-11/2018**



Source : CCE sur la base de Statistics Belgium

L'évolution varie d'une Région à l'autre. Les chiffres de croissance pour l'ensemble de la Belgique résultent entre autres de l'augmentation du nombre de permis de bâtir en Flandre, toutes formes de logements confondues (d'environ 33% pour les appartements et d'environ 40% pour les logements unifamiliaux) et cela semble lié aux exigences énergétiques susmentionnées. Durant la période sous revue (12 mois jusque 11/2018), le nombre de permis en Wallonie croît d'environ 9% pour les appartements, mais il recule de 9% pour les logements unifamiliaux. À Bruxelles, le nombre de permis pour appartements a diminué d'environ 10%. La part de la Flandre dans le nombre total de demandes de permis pour appartements en Belgique s'accroît pour atteindre 81% du total belge. Dans le secteur des logements unifamiliaux, la part de la Wallonie reste de près d'un quart de tous les permis.

Le Graphique 5-1, le Graphique 5-2 et le Graphique 5-3 joints en annexe illustrent les différences régionales en Belgique.

### 2.1.3 Permis pour rénovations de bâtiments résidentiels et non résidentiels

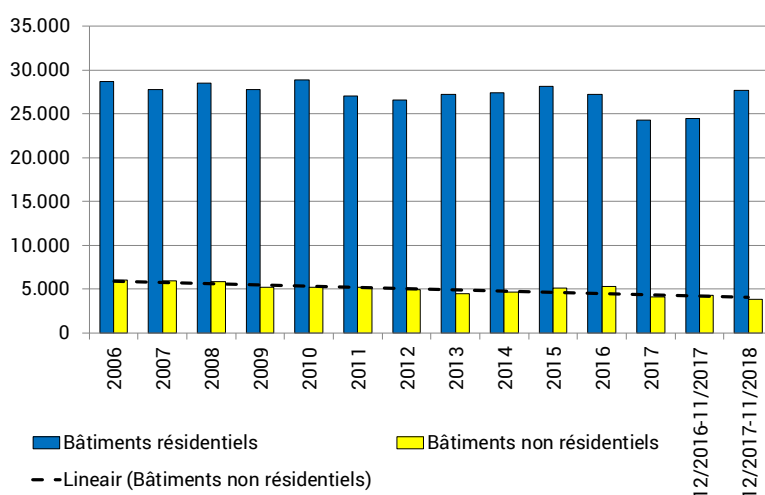
Le Graphique 2-5 montre que le nombre de rénovations autorisées de bâtiments non résidentiels retombe d'environ 10% durant les 12 mois se terminant en 11/2018 si l'on compare avec la même période jusqu'en 11/2017. Il s'agit du point le plus bas pour la période observée (2006-2018). Le graphique montre que cette évolution est en cours depuis un certain temps. Pour la Flandre, on notera que les travaux d'isolation ont diminué en raison d'une réduction des primes<sup>6</sup>.

Le nombre de rénovations autorisées de bâtiments résidentiels augmente d'environ 13% durant les 12 mois jusque 11/2018 si l'on compare avec la même période se terminant en 11/2017. 2016 et 2017 ont été des années « maigres », l'évolution au cours des 12 mois observés se rapproche davantage des chiffres de 2015 et avant.

Il convient à nouveau de souligner que ces données concernant les autorisations de rénovations ne donnent qu'une image partielle de l'évolution dans la rénovation. De très nombreuses rénovations ont lieu sans obligation de demande de permis.

Compte tenu de l'âge moyen du parc de logements belge et des besoins de rénovation qui en découlent, il est positif que le nombre de permis de rénovation de bâtiments résidentiels soit en augmentation.

Graphique 2-5 : Rénovations autorisées en Belgique : 2006-11/2018



Source : CCE sur la base de Statistics Belgium

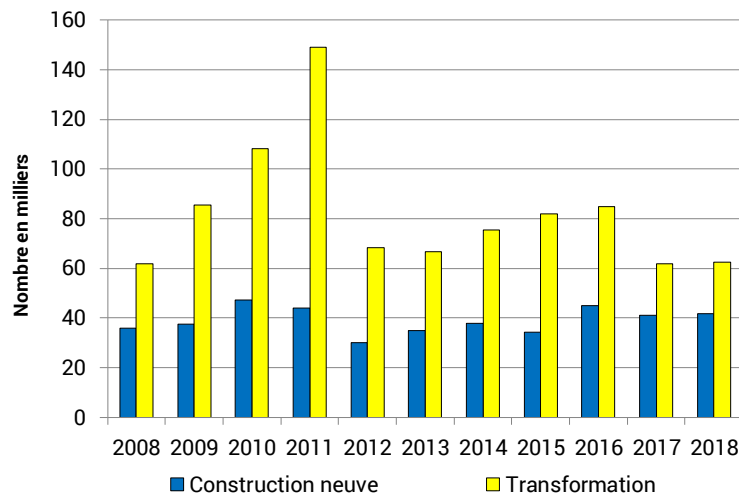
### 2.1.4 Évolution des crédits hypothécaires

Le Graphique 2-6 montre que le nombre de demandes de crédits hypothécaires pour des rénovations reste quasiment inchangé (total annuel mobile) en 2018 par rapport à 2017 (+1%). Le montant demandé en moyenne pour une rénovation s'accroît de 8% (de 52 300 à environ 56 400 euros). La tendance déjà observée se poursuit en termes de montant de crédit demandé en moyenne. Le montant total demandé (total annuel mobile) sous forme de crédits hypothécaires en vue de rénovations augmente également pour atteindre 3,5 milliards d'euros (+9%), après avoir enregistré une baisse en 2017.

<sup>6</sup> « Afbouw energiepremies doet isolatiegolf stilstaan », De Morgen, 15 février 2019

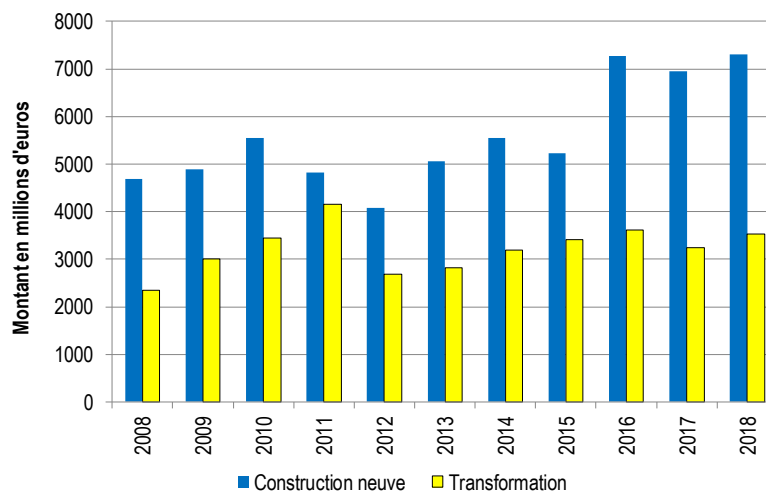
Le nombre de demandes pour des nouveaux bâtiments s'accroît aussi légèrement de 41 000 en 2017 à 41 800 en 2018 (+2%, total annuel mobile). Depuis qu'il a atteint un niveau plancher en 2011 à 109 000 euros, le montant moyen demandé dans le cadre d'un crédit pour une construction neuve a augmenté de façon pratiquement ininterrompue. Il s'accroît encore légèrement de 3% en 2018 par rapport à 2017 (le montant passe de 169 400 à 174 600 euros). Le montant total demandé (total annuel mobile sur 12 mois) sous forme de crédits hypothécaires pour les constructions neuves passe de 6,9 milliards à 7,3 milliards d'euros (+5%).

**Graphique 2-6: Crédits hypothécaires : nombre de demandes par destination 2008-12/2018**



Source : CCE sur la base de la BNB

**Graphique 2-7 : Crédits hypothécaires : montants des demandes par destination 2008-12/2018**

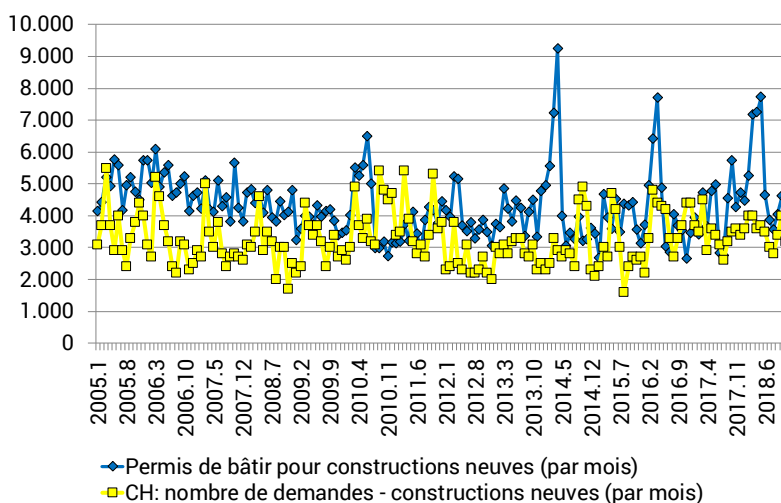


Source : CCE sur la base de la BNB



## 2.1.5 Autorisations et crédits hypothécaires

Graphique 2-8 : Autorisations nouveaux logements vs. demandes crédit hypothécaire (2005/1-2018/11)

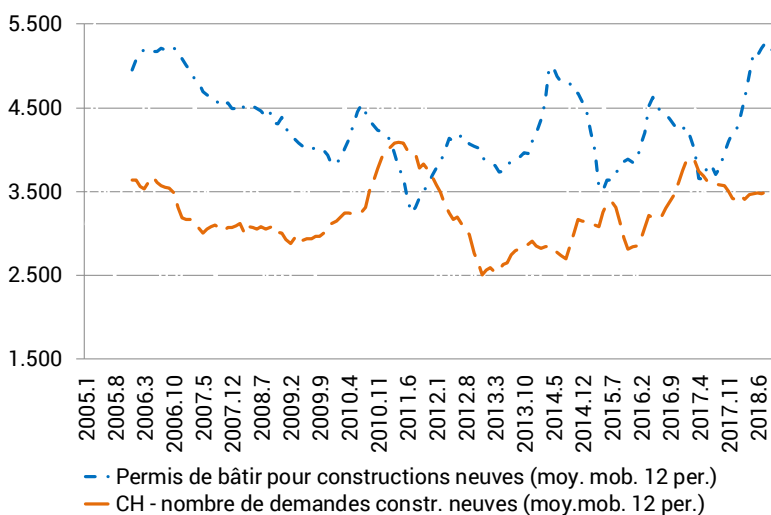


Source : SPF, BNB

Le graphique ci-dessus montre les fluctuations importantes observées à certains moments dans les permis et les demandes de prêts pour les nouvelles constructions. Ceci s'explique par un ensemble de facteurs qui influencent les décisions des candidats constructeurs : la réglementation (exigences relatives au niveau E pour les nouveaux logements), l'évolution des taux et des avantages fiscaux (bonus logement). Il apparaît qu'il n'existe aucun lien direct entre les permis et les emprunts hypothécaires pour les nouveaux bâtiments résidentiels.

Dans le graphique ci-dessous, nous pouvons voir que les prêts pour les nouvelles constructions sont généralement moins nombreux que les permis (moyenne mobile sur 12 mois). Certains maîtres d'ouvrage ne se financent pas via des emprunts hypothécaires. Des promoteurs professionnels ayant l'intention de vendre ultérieurement les habitations achevées opteront par exemple pour un financement par moyens propres et/ou éventuellement d'autres formes de crédit.

Graphique 2-9 : Moyenne mobile sur 12 mois (autorisations vs. crédits hyp.) nouveaux logements (2005/1-2018/11)

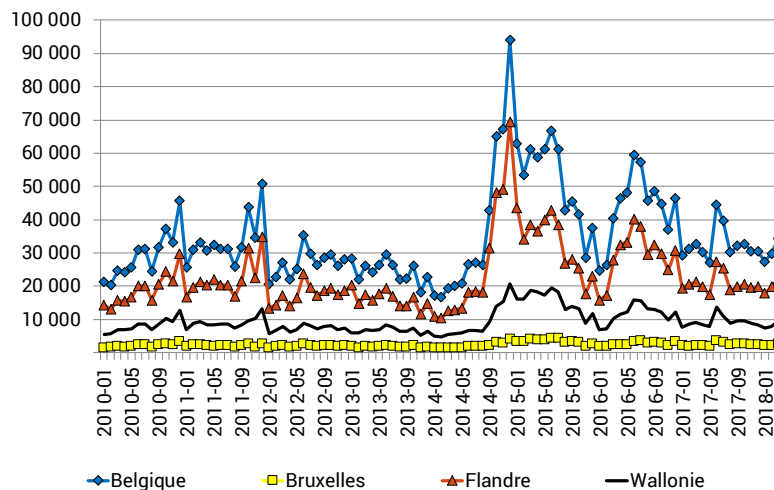


Source : BNB

Les prêts hypothécaires (nouvelles constructions, refinancement, rénovations, achats ordinaires, etc.) et les permis en général sont très sensibles à l'évolution de la réglementation publique. Des changements brusques dans la réglementation peuvent donc avoir des effets substantiels, avec des conséquences négatives potentielles pour les activités de construction.

On observe ceci clairement dans le graphique ci-dessous, qui ventile les nouveaux prêts hypothécaires en fonction de la Région<sup>7</sup>.

**Graphique 2-10 : Nombre de nouveaux prêts hypothécaires par mois (Belgique et Régions) 2010-2018/12**



Source : BNB

### **Refinancement**

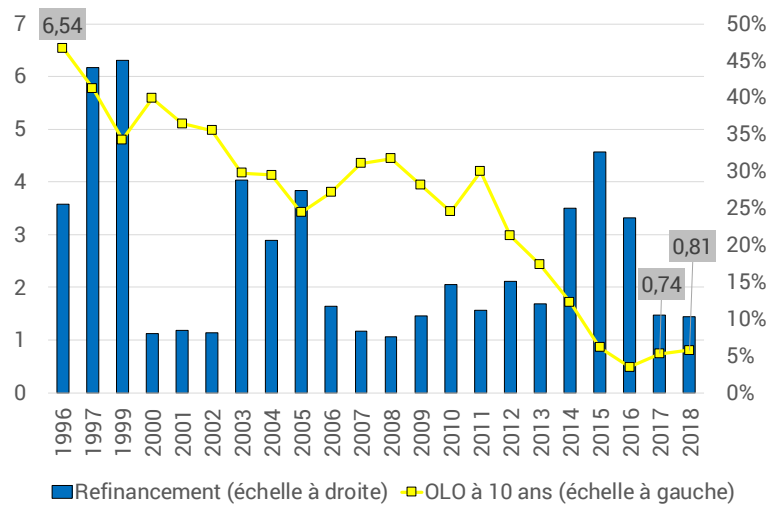
Le nombre très élevé de nouveaux prêts hypothécaires par mois depuis la fin 2014 est directement lié à la baisse des taux d'intérêt. Celle-ci a engendré de nombreux refinancements de prêts hypothécaires, l'effet étant parfois encore renforcé par des mesures publiques (en 2014, la révision à la baisse du bonus logement en Flandre, qui a constitué une incitation à accélérer le refinancement afin de continuer à bénéficier de l'ancienne réglementation sur le bonus logement). Ce résultat est symbolisé par le pic très élevé dans le graphique ci-dessus (2-10).

Le Graphique 2-11 montre que la part des refinancements diminue considérablement en 2017 et 2018 par rapport aux trois années précédentes. Cette tendance se confirme en comparant 2018 à 2017 : les refinancements diminuent fortement et ne représentent plus qu'un peu plus de 10% du total des demandes de crédit hypothécaire introduites.

La possibilité de refinancement naît bien sûr de l'abaissement des taux d'intérêt (appréhendés ici par le biais des taux sur OLO à 10 ans). En 2018, le taux (OLO à 10 ans) est passé à 0,81% (contre 0,74% en 2017).

<sup>7</sup> Le graphique veut également illustrer les répercussions des mesures de soutien des pouvoirs publics. Cela a été le cas de 2010 à 2011 lorsqu'il a été mis un terme au régime de TVA de 6% pour les constructions neuves (jusqu'à 50 000 euros) et de 2011 à 2012 lorsque le « prêt vert » a été supprimé.

Graphique 2-11 : Part du refinancement dans les emprunts hypothécaires (%)

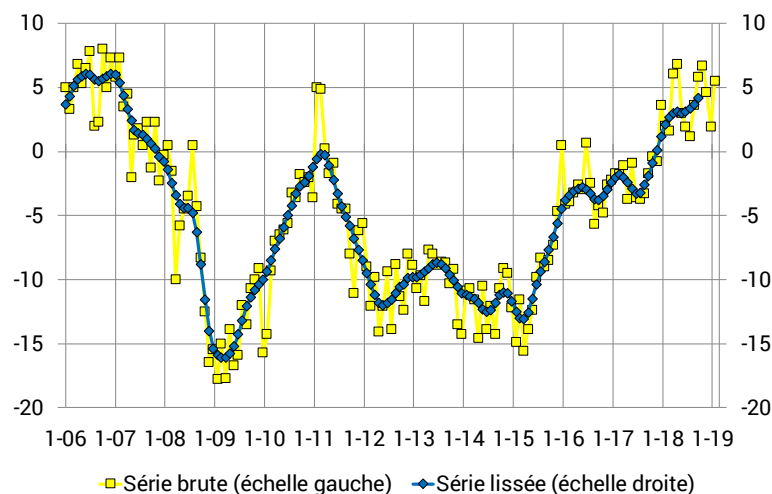


Source : BNB

### 2.1.6 Courbe de conjoncture des bâtiments

L'évolution de la conjoncture se stabilise en 2018, après une forte relance enregistrée en 2017. La relance que nous constatons depuis le printemps de 2015 s'est poursuivie de manière quasi ininterrompue.

Les séries brutes désaisonnalisées pour 2018 présentent une évolution erratique mais semblent appuyer l'analyse effectuée ci-dessus.

Graphique 2-12 : Gros-œuvre de bâtiments : courbes de conjoncture, données brutes et lissées : 2006-02/2019<sup>8</sup>

Source : CCE sur la base de la BNB

<sup>8</sup> La courbe synthétique de la conjoncture du gros-œuvre de bâtiments est le résultat cumulé, entre autres, de l'évolution du carnet de commandes, de l'évolution du matériel utilisé, de l'appréciation du carnet de commandes et des prévisions de la demande.

La courbe synthétique de la conjoncture du gros-œuvre de bâtiments est la résultante notamment de l'évolution du carnet de commandes, des développements du matériel utilisé, de l'appréciation du carnet de commandes et des perspectives de la demande.

Ces éléments sont illustrés sous forme graphique (uniquement les séries lissées) dans l'annexe à cette note (Graphique 5-5). Tous les éléments qui sous-tendent la courbe de conjoncture, à l'exception de l'évolution du carnet de commandes, se sont stabilisés au cours des derniers mois, après une période de croissance quasi ininterrompue depuis mi-2015.

Les données brutes disponibles pour toutes ces variables, qui suivent comme par le passé une évolution irrégulière, témoignent plutôt d'une situation défavorable (données jusque 02/2019).

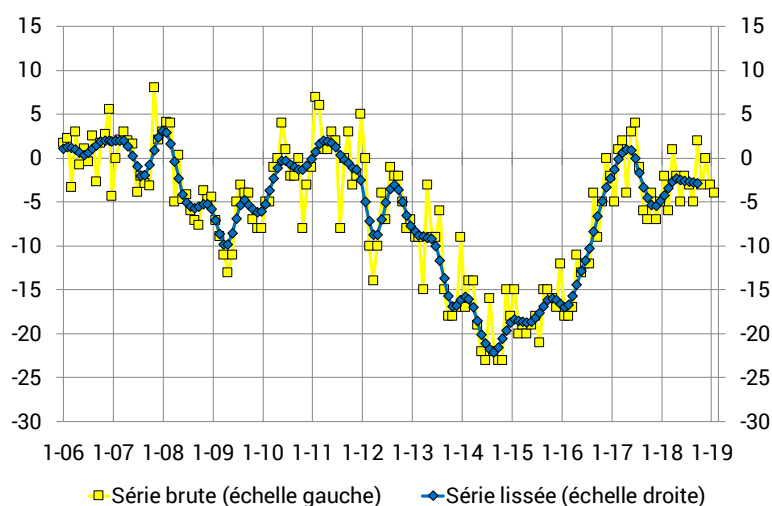
## 2.2 *Infrastructure - courbe de conjoncture*

Après une légère amélioration au début de 2018, la courbe de conjoncture pour les travaux d'infrastructure est presque plate pour le reste de l'année. Cette situation se compare favorablement aux creux enregistrés à la mi-2014. Le redressement observé en 2016 et au début de 2017 se poursuit. Il convient néanmoins de noter que 2018 était une année où l'on s'attendait à une impulsion positive des investissements en raison des élections communales.

La courbe de conjoncture est soutenue par l'évolution de l'activité, les prévisions de la demande et l'appréciation du carnet de commandes. Ces éléments évoluent positivement (Graphique 5-6 dans les annexes) à l'intérieur d'une bande très étroite (jusque 08/2018). La baisse constatée ensuite est due à l'évolution négative de l'activité et des prévisions de la demande.

Les données brutes (disponibles jusque 02/2019 inclus) présentent une image très variable au cours des derniers mois observés, mais indiquent plutôt la prévalence d'une incertitude conjoncturelle.

**Graphique 2-13 : Infrastructure : courbes synthétiques de conjoncture, données brutes et lissées : 2006-02/2019**



Source : CCE sur la base de la BNB

La Commission consultative spéciale « Construction » a déjà exprimé à maintes reprises son inquiétude concernant la problématique des investissements publics (dans plusieurs avis<sup>9</sup> et en organisant un workshop en la matière). Le constat selon lequel la Belgique est l'un des plus mauvais élèves européens en matière d'investissements publics reste valable.

### **3 Emploi**

D'une année à l'autre (3e trimestre 2017 vs 3e trimestre 2018), l'emploi dans le secteur progresse à nouveau quelque peu, passant de 200 896 travailleurs à 203 300 (estimation rapide) (+2 404), et ce s'agissant des travailleurs qui paient leurs cotisations sociales à l'ONSS en Belgique. Cette augmentation confirme l'évolution déjà observée dans un précédent rapport.

---

<sup>9</sup> <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc18-86.pdf>

**Tableau 3-1 : Évolution du nombre de travailleurs occupés dans l'industrie de la construction 2008-3e trim.  
2018**

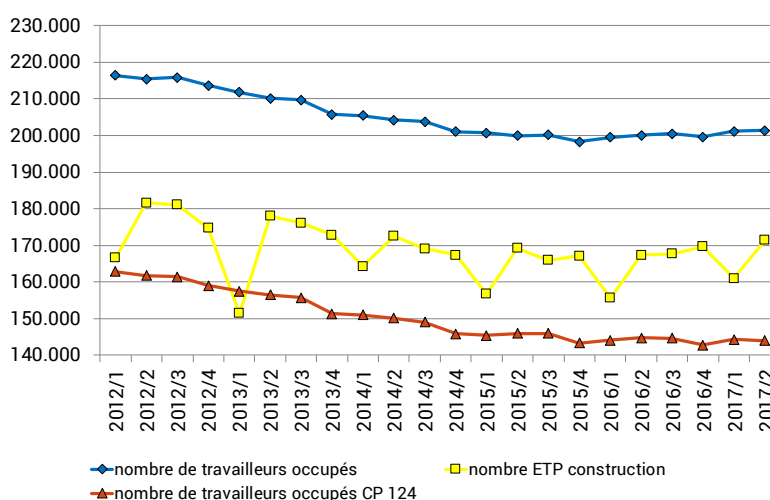
		Ouvriers	Employés	Total
2008	I	176.379	34.687	211.066
	II	176.244	35.217	211.461
	III	177.960	36.111	214.071
	IV	175.850	36.113	211.963
2009	I	175.158	36.454	211.612
	II	174.116	36.456	210.572
	III	174.894	36.792	211.686
	IV	173.504	36.836	210.340
2010	I	174.299	37.159	211.458
	II	174.454	37.303	211.757
	III	175.872	37.775	213.647
	IV	176.153	38.042	214.195
2011	I	177.357	38.966	216.323
	II	176.413	38.736	215.149
	III	177.597	39.438	217.035
	IV	177.255	39.395	216.650
2012	I	176.663	39.724	216.387
	II	175.537	39.848	215.385
	III	175.553	40.270	215.823
	IV			213.696
2013	I	171.516	40.316	211.832
	II	169.960	40.227	210.187
	III	169.282	40.438	209.720
	IV	165.254	40.463	205.717
2014	I	164.811	40.665	205.476
	II	163.612	40.605	204.217
	III	162.930	40.906	203.836
	IV	160.164	40.900	201.064
2015	I	159.535	41.172	200.707
	II	158.511	41.450	199.961
	III	158.438	41.734	200.172
	IV	156.546	41.742	198.288
2016	I	157.200	42.336	199.536
	II	157.552	42.561	200.113
	III	157.546	42.974	200.520
	IV	156.468	43.104	199.572
2017	I	157.502	43.656	201.158
	II	157.404	44.023	201.427
	III	156.297	44.599	200.896
	IV	155.315	44.887	200.202
2018	I	156.334	46.005	202.339
	II	156.326	46.526	202.852
	III			203.300

Source : ONSS, estimations (rapides) de l'emploi (brochures vertes et beiges)

Les trois premiers trimestres de 2018 montrent un retournement dans les chiffres de l'emploi des travailleurs qui paient leurs cotisations sociales à l'ONSS en Belgique (jusqu'à environ 203 000). L'emploi s'améliore légèrement. Ce regain succède à une période de régression entre 2011 et 2015 et de stabilisation entre 2015 et 2017. En comparaison avec 2011, environ 14 000 travailleurs cotisant à l'ONSS de moins sont actifs aujourd'hui.

Le graphique ci-dessous reflète l'évolution du nombre (total) de travailleurs, du nombre de travailleurs (CP 124) et du nombre d'équivalents temps plein. Les courbes du nombre total de travailleurs et du nombre de travailleurs de la CP 124 évoluent de façon pratiquement parallèle tandis que le nombre d'équivalents temps plein subit à chaque printemps des soubresauts saisonniers. Le volume de travail total est cependant parvenu à se maintenir.

**Graphique 3-1 : Emploi dans la construction : travailleurs occupés, ETP et CP 124 (2012-3<sup>e</sup> trim. 2018)**



Source : ONSS

Les données figurant ci-dessus ne concernent donc que l'emploi soumis à la sécurité sociale belge pour salariés.

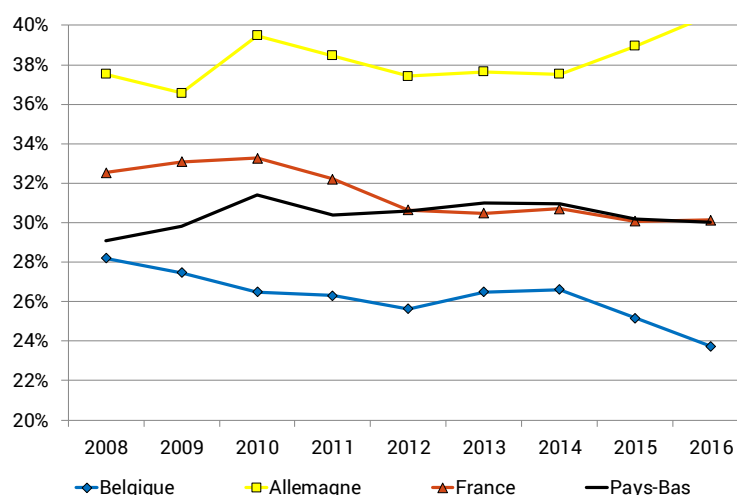
L'évolution de l'emploi détaché dans le secteur est interprétée à l'aide des données publiées par Constructiv (en indices - voir tableau ci-dessous). Il en ressort que l'emploi de travailleurs détachés (personnes individuelles Limosa) diminue sensiblement de 26% en 2018 par rapport à 2017 et que l'emploi des indépendants détachés (personnes individuelles Limosa) poursuit sa progression déjà observée lors des années précédentes (environ +10% en 2018 par rapport à 2017). Tant en nombre d'individus qu'en ETP (cette dernière statistique sur la base d'un calcul théorique), l'emploi détaché total (ouvriers et indépendants) est en recul.

**Tableau 3-2 : Évolution de l'emploi Limosa 2014-2018 (2014=100)**

Année	travailleurs Limosa		indépendants Limosa	
	personnes individuelles	Δ%	personnes individuelles	Δ%
2014	100		100	
2015	108,02	8,02	126,85	26,85
2016	116,21	7,58	143,75	13,33
2017	108,06	-7,02	152,94	6,39
2018	80,00	-25,97	168,40	10,11

Source : Constructiv

La question de l'évolution de la part de la valeur ajoutée dans le chiffre d'affaires du secteur s'est également posée dans chacun des précédents rapports conjoncturels. Les données publiées par Eurostat relatives à la valeur ajoutée sont disponibles jusqu'en 2016, notamment pour la Belgique et ses trois pays voisins. En 2016, le rapport valeur ajoutée/chiffre d'affaires a été le plus élevé en Allemagne (41%), le plus faible en Belgique (24%), la France et les Pays-Bas occupant une position intermédiaire (30%). Le secteur belge enregistre en tout état de cause une augmentation sensible du chiffre d'affaires, qui passe de 65,3 milliards d'euros en 2015 à 70,4 milliards d'euros en 2016 (soit environ +8%).

**Graphique 3-2 : Valeur ajoutée vs chiffre d'affaires 2008-2016**

Source : Eurostat (SBS)

Dans le courant de 2017, le nombre d'employeurs avec personnel a de nouveau augmenté, avant de diminuer légèrement à la mi-2018. Le nombre d'indépendants et le nombre d'aidants ont continué à s'accroître de resp. 3% et 2% (2017 vs 2016).

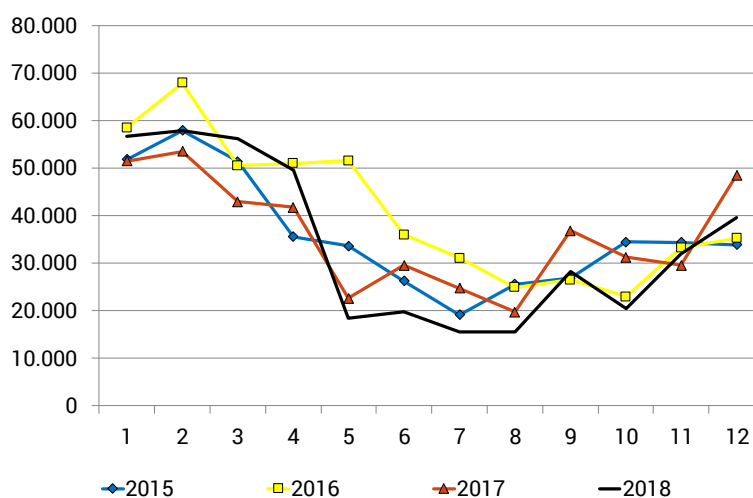


**Tableau 3-3 : Evolution du nombre d'employeurs avec personnel et d'indépendants dans le secteur de la construction**

	Employeurs avec personnel	Indépendants	Aidants
2007	27.590	48.009	8.303
2008	27.948	49.616	8.520
2009	28.002	52.489	7.530
2010	28.812	57.274	8.423
2011	29.256	58.189	8.805
2012	28.948	60.102	9.287
2013	28.342	63.047	9.362
2014	27.591	63.865	9.450
2015	27.141	62.603	9.316
2016	28.023	66.811	9.846
2017	28.251	68.605	10.058
juin-18	28.165	-	-

Source : ONSS et INASTI

Sur l'année 2018, le nombre moyen de chômeurs temporaires a très légèrement baissé (de 1 888 unités ou environ 5%) par rapport à 2017. Le nombre moyen de chômeurs temporaires s'élève à environ 34 200 en 2018 contre environ 36 000 en 2017.

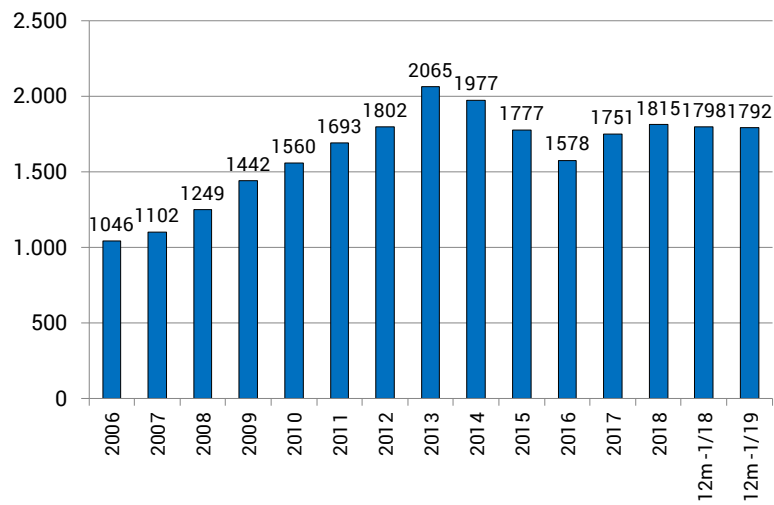
**Graphique 3-3: Evolution du chômage temporaire des travailleurs dans l'industrie de la construction de janvier 2015 à décembre 2018**

Source : CCE sur la base de l'Onem

Sur la longue période 2006-2018 observée, nous avons constaté par le passé un net inversement de tendance en matière de faillites dans la construction après 2013. Mais la baisse du nombre de faillites à partir de 2014 s'est à nouveau inversée après 2016. En 2018, 1 815 entreprises ont été déclarées en faillite dans le secteur, soit une hausse d'environ 4% par rapport à 2017. Au cours des 12 mois se terminant en 01/2019, la situation reste pratiquement inchangée par rapport à la même période un an plus tôt.

Cette tendance est confirmée par le bureau d'informations commerciales Graydon<sup>10</sup>.

**Graphique 3-4 : Nombre de faillites parmi les entreprises de la construction en Belgique, 2006-01/2019**



Source : CCE sur la base du SPF Économie

---

<sup>10</sup> Graydon, Étude des faillites, janvier 2019

[https://graydon.be/sites/graydon/files/uploads/GraydonBE\\_Infographic-Faillissementen-2018.pdf](https://graydon.be/sites/graydon/files/uploads/GraydonBE_Infographic-Faillissementen-2018.pdf)

## 4 Conclusion

La comparaison avec la précédente note de conjoncture montre que les projections de croissance économique mondiale pour 2019 et 2020 sont en légère baisse. Elles s'établissent pour les deux années à environ 3,5%.

La Chine et les États-Unis contribuent encore et toujours grandement à la croissance mondiale. La croissance élevée enregistrée aux États-Unis en 2018 et 2019 ne sera plus atteinte en 2020. Parmi les grandes économies « occidentales », les États-Unis affichent toutefois encore les chiffres de croissance les plus vigoureux.

### *Zone euro et UE*

Tant la zone euro que l'UE voient leurs perspectives de croissance légèrement révisées à la baisse. Cette tendance est confirmée par les prévisions intermédiaires (hiver 2019). La croissance reste cependant positive dans tous les États membres de l'Union européenne. Malgré une croissance un peu plus modérée de la consommation privée, la croissance devra toutefois provenir principalement d'éléments intérieurs. La vigueur des marchés du travail et l'augmentation du revenu disponible y contribuent. L'amélioration sur les marchés du travail se heurte doucement à ses limites.

Ce sont principalement des forces globales, l'évolution du commerce international et les conflits commerciaux potentiels qui ont miné les perspectives de croissance. La contribution nette des échanges commerciaux serait neutre en 2019 et 2020.

Malgré des fondamentaux favorables (taux d'intérêt, taux d'utilisation des capacités, rentabilité), ce contexte international pèsera sur les investissements des entreprises. Les perspectives en matière d'investissements résidentiels sont évaluées de façon plus positive. Les conditions de financement sur les marchés européens restent suffisamment favorables pour encourager les ménages et les entreprises non financières à emprunter.

Les prévisions d'inflation oscillent entre 1,6% et 1,8% durant la période 2018-2020. La CE estime que l'inflation de base (c'est-à-dire en excluant l'évolution des prix de l'énergie et des denrées alimentaires de base) sera le facteur déterminant de l'évolution de l'inflation. La CE constate une amélioration de la situation des finances publiques dans les États membres, tant en termes d'évolution du déficit que de ratio d'endettement. Exprimé par rapport au PIB, le ratio d'endettement en Europe diminuerait pour passer à 82,8% en 2020.

La CE attire l'attention sur la possibilité de risques baissiers croissants et interconnectés. Ceux-ci proviennent de plusieurs sources : l'impact d'un éventuel resserrement monétaire aux États-Unis (ressenti par des taux d'intérêt plus élevés combinés à un endettement élevé des entreprises) et l'impact possible de conflits commerciaux. Cela se fera sentir dans la zone euro, car l'Europe est fortement intégrée dans la chaîne de valeur mondiale. Enfin, l'Europe pointe également du doigt les risques liés à l'économie et aux finances publiques italiennes et l'impact du Brexit.

### *Conjoncture dans la construction*

La moyenne mobile sur 12 mois du nombre de permis de bâtir pour des nouveaux logements se situe à un pic historique et évolue autour des 5 000.

L'évolution des permis pour nouvelles constructions résidentielles a été marquée à plusieurs reprises par des pics importants, le renforcement des exigences énergétiques n'étant pas étranger à ce phénomène. Ces mesures en matière d'exigences énergétiques se reflètent dans une demande massive de permis durant les mois précédant l'entrée en vigueur, suivie ultérieurement de l'octroi effectif des permis. Une hausse substantielle du nombre de permis de bâtir octroyés a donc été observée durant les mois de février à mai 2018 inclus (suite au renforcement des exigences énergétiques pour les logements en Flandre au 1er janvier 2018).

L'évolution des demandes de prêts hypothécaires est en légère hausse tant pour les constructions neuves que pour les rénovations. Les montants demandés en moyenne augmentent pour les nouvelles constructions et les rénovations (de resp. 3% et 8%). Le montant total des prêts hypothécaires pour les constructions neuves et les rénovations augmente également en 2018.

Le constat selon lequel les chiffres des permis et des demandes de prêt pour les constructions neuves sont très variables reste valable. La réglementation et les conditions du marché jouent à cet égard un rôle important.

L'évolution des courbes de conjoncture pour le gros-œuvre et l'infrastructure est relativement stable ces derniers mois. Ces courbes restent toutefois très éloignées de leurs creux historiques. Tous les éléments sous-jacents (le carnet de commandes, la demande, le matériel utilisé, l'évolution de l'activité) contribuent à cette évolution.

Les trois premiers trimestres de 2018 montrent un retournement dans les chiffres de l'emploi des travailleurs qui paient leurs cotisations sociales en Belgique (jusqu'à environ 203 000). L'emploi s'améliore légèrement. Ce regain succède à une période de régression entre 2011 et 2015 et de stabilisation entre 2015 et 2017. En comparaison avec 2011, environ 14 000 travailleurs cotisant à l'ONSS de moins sont actifs aujourd'hui.

L'emploi détaché présente une évolution divergente pour les ouvriers et les indépendants. Pour le premier groupe, l'emploi connaît un recul considérable en 2018, après une première relance modeste en 2017. Pour le deuxième groupe, on observe une croissance continue de l'emploi.

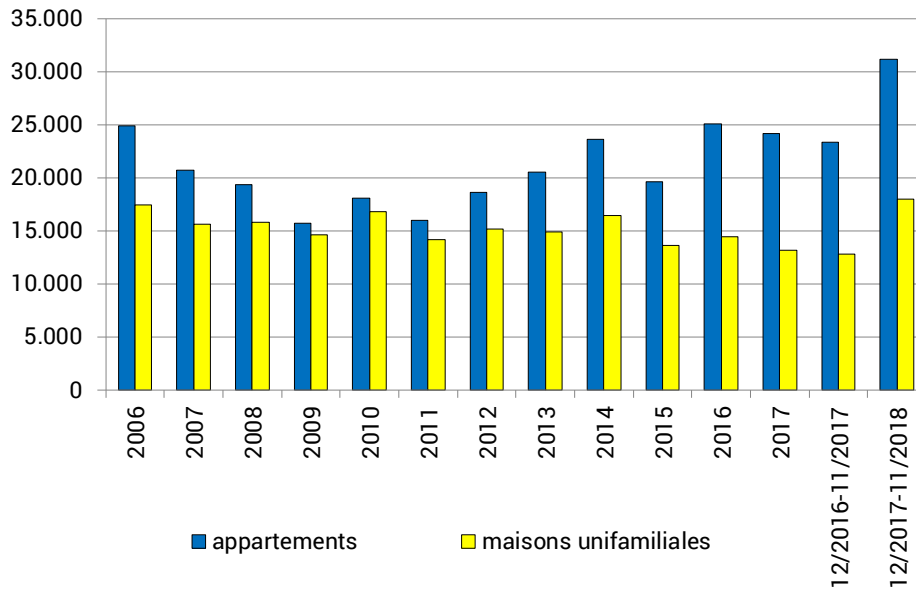
Le nombre de faillites est resté pratiquement inchangé durant la période février 2018-janvier 2019 par rapport à la période février 2017-janvier 2018. Depuis deux ans, le nombre de faillites se maintient à un niveau relativement élevé.

Il ressort des données conjoncturelles que l'environnement macro-économique du secteur de la construction en Belgique se stabilise. L'évolution des permis de construire pour les bâtiments résidentiels va dans le bon sens. Il n'en demeure pas moins que certains facteurs restent menaçants en arrière-plan (ralentissement de la croissance économique).

Le secteur de la construction va au devant de plusieurs défis. Le climat, l'infrastructure publique et le marché du travail sont des préoccupations majeures. Dans ce contexte, la CCS « Construction » continue donc d'insister pour que les différentes autorités consultent le secteur lorsqu'elles envisagent des réglementations supplémentaires et/ou nouvelles pour la construction.

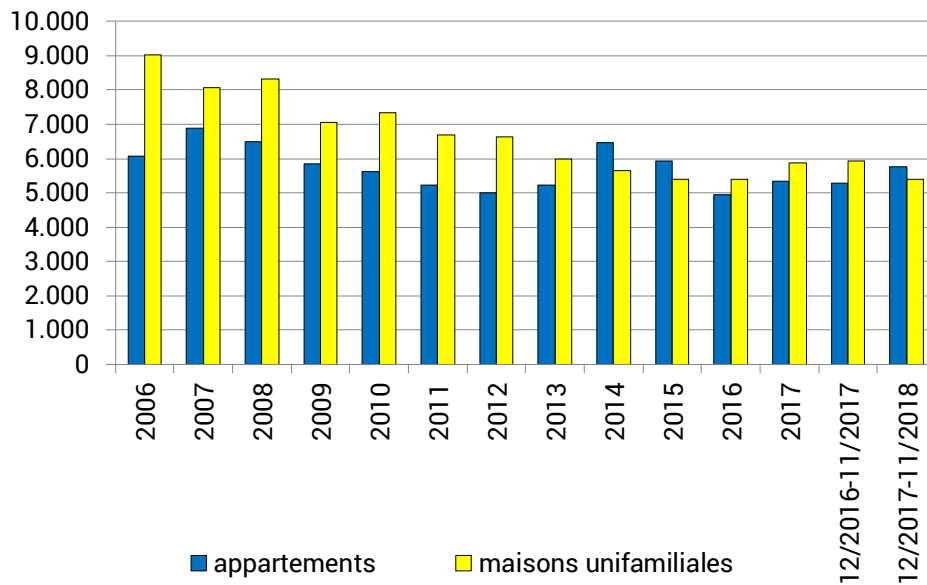
## 5 Annexe

**Graphique 5-1: Région flamande : Logements autorisés 2006-11/2018**



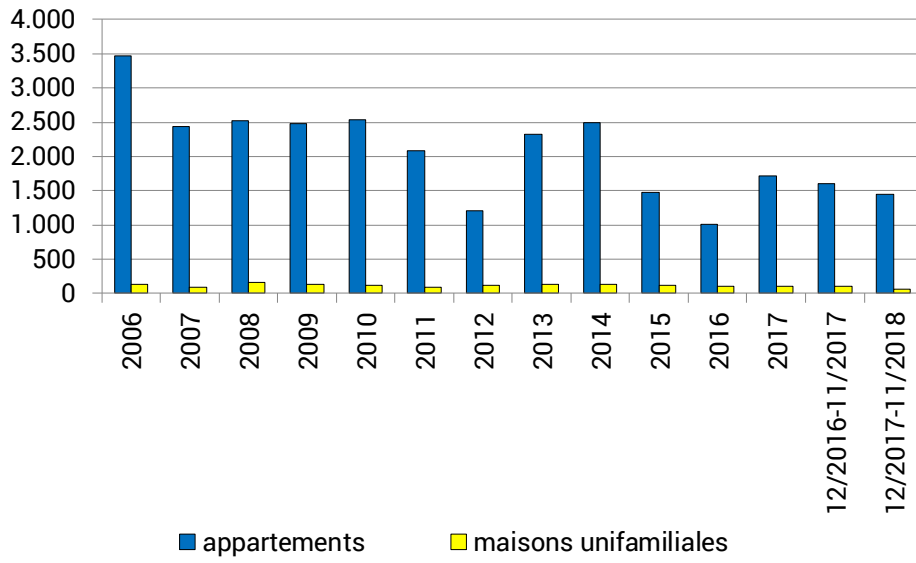
Source : CCE sur la base de Statistics Belgium

**Graphique 5-2: Région wallonne : Logements autorisés 2006-11/2018**



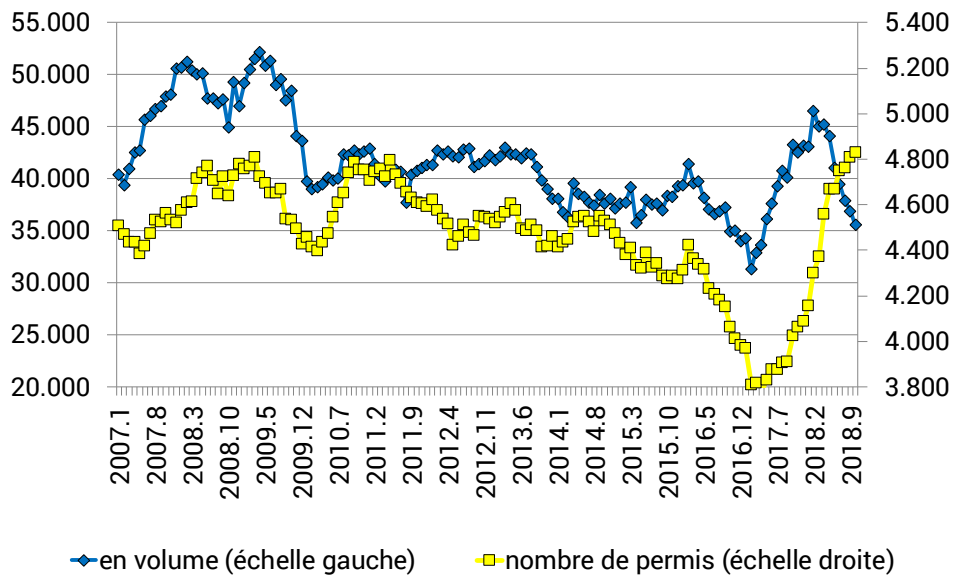
Source : CCE sur la base de Statistics Belgium

**Graphique 5-3: Région de Bruxelles-Capitale : Logements autorisés 2006-11/2018**



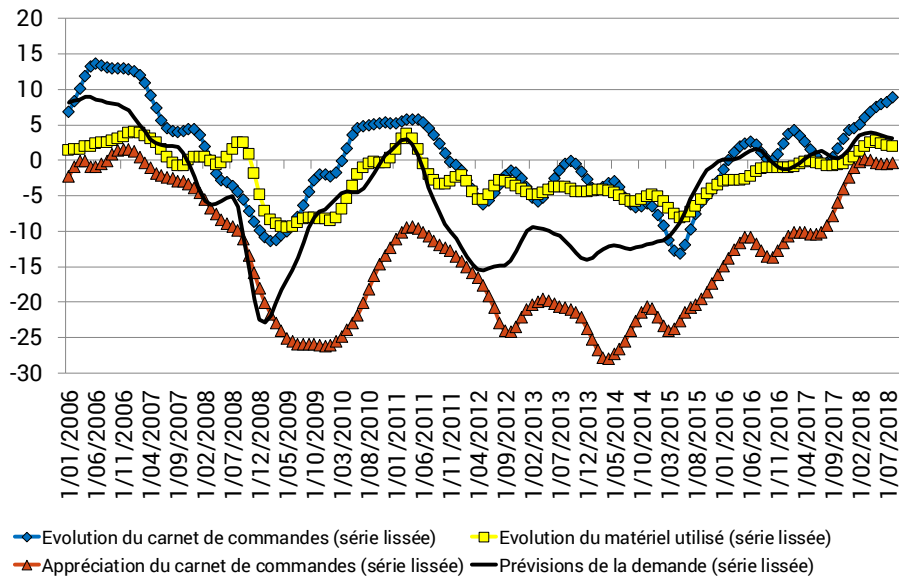
Source : CCE sur la base de Statistics Belgium

**Graphique 5-4 : Évolution des permis de bâtir 2007/1-2018/10 : nouveaux bâtiments non résidentiels (1000 m³, échelle de gauche et nombre, échelle de droite) - totaux mobiles sur douze mois**



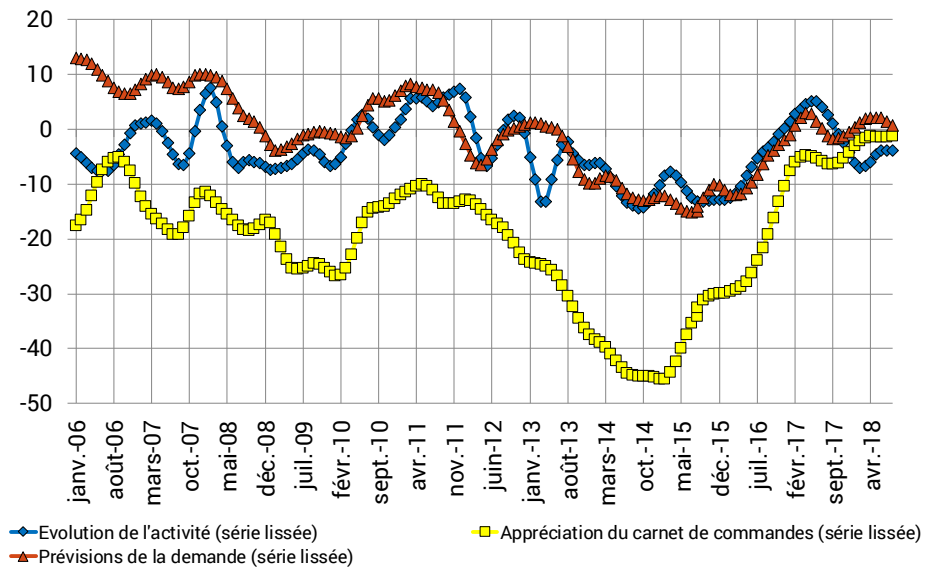
Source : CCE sur la base de Statistics Belgium

Graphique 5-5 : Composantes de la courbe synthétique – Secteur de la construction (jusque 09/2018)



Source : BNB

Graphique 5-6: Composantes de la courbe synthétique – Génie civil (jusque 09/2018)



Source : BNB